

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 7 avril 2016 portant déclassement du domaine public de l'État et désaffectation de lots de volume n° 8 et n° 62 dans un ensemble immobilier sis 25, place Salvador-Allende, à Alfortville (94)

NOR : INTF1610215S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2111-1, L. 2111-2, L. 2141-1, L. 2141-2 et L. 3211-1 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère de l'intérieur – M. SARTRE (Thibaut), publié au *Journal officiel* de la République française du 2 août 2014 ;

Vu les décisions n° 15-524 du 15 juillet 2015 et n° 15-539 du 21 décembre 2015 déclarant l'inutilité des lots de volume n° 8 et n° 62 dans un ensemble immobilier sis 25, place Salvador-Allende, à Alfortville (94),

Décide :

Article 1^{er}

Sont déclassés du domaine public de l'État les lots de volume situés dans un ensemble immobilier à Alfortville (94), 25, place Salvador-Allende :

- le lot n° 8 sur une parcelle cadastrée section M n° 77 et formant un ensemble de bureaux d'une superficie de 309 m² ;
- le lot n° 62 sur une parcelle cadastrée section M n° 64, constitué de 6 parkings en sous-sol.

Article 2

L'ensemble immobilier est inscrit sous le numéro CHORUS 110 330/205 774.

Article 3

Le préfet du Val-de-Marne et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait le 7 avril 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur de l'évaluation de la performance
et des affaires financières et immobilières,*
T. SARTRE